



Le bulletin du **SNUipp-FSU 08** **UNITAIRES DES ARDENNES**

Journal du Syndicat National Unitaire des Instituteurs Professeurs des écoles et PEGC des Ardennes - Siège social : 48, rue V. HUGO 08000 Charleville-Mézières - Téléphone et télécopie : 03 24 37 65 74 - E-mail : snu08@snuipp.fr - site web : <http://08.snuipp.fr> - Directrice de la publication : Sophie CZAMAR - N° CPPAP 1021 S 08017 - N° ISSN 1243-5899 - Imprimé par nos soins.

Multiplication des atteintes à la liberté,

dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire – permanent – ou pas : liberté de circulation - seul pays en Europe pour l'attestation de déplacement et la limite d'un 1 km (même si la laisse a été quelque peu détendue), liberté de commerce, liberté d'information et d'expression pour ne plus rendre visibles les violences policières. (voir le 19/20 Champagne-Ardenne du 20/11 sur le témoignage du journaliste de F3 Ile-de-France interpellé sans aucune raison et l'analyse d'un universitaire sur l'article 24 de la loi sur la sécurité globale).

Amateurisme du pouvoir

qui n'a aucune imagination pour enrayer l'épidémie sauf le réflexe de boucler tout ce qu'il peut... leçons de morale des ministres responsables qui culpabilisent les gens d'entretenir l'épidémie alors qu'ils ont été incapables d'anticiper la 1ère vague ni la 2ème..

QUAND ON Y REGARDE BIEN, DE QUOI EST-IL CAPABLE D'AUTRE QUE D'UN VERROUILLAGE JURIDIQUE ET ADMINISTRATIF ?

Mais aussi conséquences des politiques menées depuis 2017 :

baisse des impôts des riches, des entreprises, accentuation de la politique de "l'offre" : ordonnances travail, diminution de cotisations sociales - réformes de l'assurance chômage, des retraites, sous-investissements dans les services publics (santé - éducation), arrêt brutal des contrats aidés, attaques contre la démocratie sociale (loi fonction publique) et les bases juridiques (telles les statuts) qui permettent la régularité et la continuité des services publics - celles-là ne servent à rien ! -, la multiplication des textes législatifs et administratifs (pensez aux LDG, complètement inutiles, aux circulaires, directives et recommandations dans l'EN !), le pouvoir des préfets tout en déréglementant (une nouvelle loi permet aux préfets d'autoriser le début d'un chantier avant que les autorités environnementales aient donné leur feu vert).

Les gouvernants actuels sont en train de décrédibiliser l'action de l'état dans toutes ses dimensions, dans tous les domaines, à tous les échelons : ils multiplient les usines à gaz, complexifient encore le fonctionnement de l'appareil, rendent illisibles ses actions, inefficaces, entachées d'incohérence voire d'illégalité, sauf du côté de la matraque.

Un exemple, la santé : DGS, ARS, Santé publique France, masques, tests, mise à l'écart de la médecine de ville (lors de la 1ère vague) répartition des prises en charge entre hôpitaux publics et privés... La bonne vieille Assurance maladie - "administration parallèle" - tant décriée pour son bureaucratisme et son inertie ne semble pas avoir été la moins efficace pour l'identification, le suivi des cas contacts....

Et du côté de l'éduc,

les problématiques ne sont pas bien différentes. Aussi paraît-il qu'il y a respect des consignes sanitaires. Attention à ceux qui en doutent et qui interrogent les conditions de l'enseignement de la natation, par exemple ! Par curiosité, visionnez le 19/20 du 19/11 à partir de la minute 17'22". Cela se passe, certes à Reims, mais devant monsieur le maire ... et à la télé ! Mais on a bouclé les commerces pendant quatre semaines pour éviter que les gens ne sortent !

Du côté du « pilotage »,

après le projet académique, le projet d'établissement, les contrats d'objectifs... le ministère poursuit dans la voie de la contractualisation en prévoyant de l'"« expérimenter » sur les REP dans trois académies. Plus de fonctions, de dotations mais des contrats et des missions... C'est toujours et encore les dérivés de l'idéologie New Public Management, totalement inadaptée aux services publics et aux institutions pérennes qui doivent travailler sur la longue durée. C'est, en outre, un aveu de pauvreté intellectuelle des politiques et de la haute fonction publique qui ne savent plus que fixer les objectifs, cadrer les méthodes, sans donner les moyens aux agents. Cette « organisation du travail » accentuant la subordination « hors sol » est dévastatrice du point de vue des risques psycho-sociaux.

Et maintenant, après le chef de la sécurité complètement bidon Benalla, le scandale du syndicat lycéen bidon financé par le ministère.

N° 215 Sommaire
N° CPPAP :
1021 S 08017
Trimestriel :
octobre-novembre-
décembre 2020 0,50 €

p. 1 : Editorial

p. 2 : Retour sur l'assassinat de S. Paty / Sécurité et libertés

p. 3 : Crise sanitaire / Covid et école

p. 4 : Plan d'urgence / Revalo / Po. éduc.

p. 5 : Eva. / REP

p. 6 : Direction / Forma. init.

p. 7 : Permutations

p. 8 : Bulletin d'adhésion



Pour adhérer au SNUipp-fsu 08 / Retrouvez toutes les infos sur :
<https://adherer.snuipp.fr> OU bull. d'adhes@08.snuipp.fr p. 8 <http://08.snuipp.fr> et sur www.snuipp.fr

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. (Article 34 de la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978). Pour l'exercer, contactez la section départementale...

L'ASSASSINAT DE SAMUEL PATY

L'assassinat de Samuel Paty a profondément choqué la communauté enseignante et au-delà le pays tout entier car c'est l'École dans ses missions émancipatrices et la liberté d'expression qui sont attaquées par des extrémistes religieux.

Les attentats terroristes commis au nom de l'islamisme intégriste qui ont suivi à Nice et en Autriche participent d'une stratégie de la tension, dont l'objectif est de fracturer la société en dressant les populations les unes contre les autres. Ils témoignent de la nécessité de lutter contre le fondamentalisme islamiste et son terreau, politiquement en réaffirmant la laïcité, économiquement par le refus d'accepter plus longtemps l'existence de ghettos ethniques et sociaux et d'assurer à chacun-e le libre exercice des libertés fondamentales.

L'émotion suscitée par les attentats a libéré un flot de propos et d'actes haineux et violents à l'encontre des musulman-es ou supposé-es tel-les et des migrant-es. Une fois encore, un amalgame entre immigration et terroristes est entretenu à des fins politiciennes. Les nombreuses prises de position contre cette stigmatisation de la communauté musulmane émanant de l'ensemble des forces progressistes ou des autorités religieuses de l'islam, en faisant entendre une autre voix, ont permis de réaffirmer notamment que le combat contre l'obscurantisme ne saurait être prétexte à un renforcement des mesures liberticides. Dans les écoles, la confiscation d'un temps collectif de réflexion, le 2 novembre, alors que les équipes s'étaient déjà organisées localement, l'amputation de la lettre de Jean Jaurès ou l'imposition de la minute de silence à tous les enfants d'élémentaire, ont amplifié un sentiment

de déconsidération. Le ministre en profite pour tenter d'imposer sa vision réductrice et moralisante de l'EMC. Il montre à nouveau mépris de l'expertise professionnelle des enseignant.es et alimente un ras-le-bol dans les écoles.

Le SNUipp-FSU dénonce également les propos inacceptables du ministre de l'éducation sur l'université et sa duplicité concernant la liberté d'expression, possible partout sauf au sein de l'institution dont il a la charge. Par ailleurs, le SNUipp-FSU condamne les réactions disproportionnées des forces de l'ordre suites aux propos d'enfants de 10 et 11 ans lors de l'hommage à Samuel Paty qui ont abouti à leur retenue inadmissible durant plusieurs heures dans un poste de police. Le SNUipp-FSU rappelle que l'éducation doit être la réponse à privilégier avec les élèves et leur famille.

SÉCURITÉ ET LIBERTÉS

En plein état d'urgence sanitaire et dans l'émotion suscité par les attaques terroristes, de nouvelles restrictions des libertés, sous prétexte de mesures sécuritaires sont à craindre.

Le projet de loi sur la sécurité globale actuellement débattu à l'assemblée nationale, contient de nombreuses

mesures visant à restreindre une fois de plus la liberté de manifester (utilisation des caméras mobiles et de drones pour surveiller les manifestations) et risque de renforcer la forte impunité en matière de violences policières (interdiction de filmer les forces de l'ordre en intervention).

Dans un contexte de restriction des libertés, avec le renouvellement de l'état

d'urgence, le SNUipp avec la FSU s'oppose à ce projet de loi sur la sécurité globale en s'engageant dans les actions unitaires pour le contrer et obtenir son retrait.



FACE À LA CRISE SANITAIRE ET SOCIALE

La pandémie continue de se propager en France comme dans de nombreux pays et le nombre de contaminations continue d'augmenter. Si le reconfinement semblait inévitable de par la gestion catastrophique de la situation sanitaire par le gouvernement et le manque de lits de réanimation disponibles, il était et reste toujours possible de l'organiser différemment, démocratiquement, avec l'apport des scientifiques mais également celui des acteurs et actrices de terrain.

La crise sanitaire entraîne une aggravation de la situation économique

et sociale. Elle a aussi mis au jour les conditions de vie indignes d'une partie de la population. Les choix du gouvernement pour faire face aux conséquences des crises, dans le cadre du plan de relance de 100 milliards et des budgets de l'Etat et de la sécurité sociale, ne répondent pas à l'urgence de la situation ni aux défis futurs. En poursuivant sa politique de l'offre, en favorisant principalement les entreprises, et parmi elles les plus grandes, le gouvernement fait le choix de renforcer le partage inégal des richesses et donc de l'accroissement de la pauvreté et de la précarité.

Les services publics sont également délaissés et aucun investissement

d'avenir n'est prévu pour renforcer l'éducation, la recherche ou la santé notamment pour que la saturation des hôpitaux ne se reproduise pas.

Quant aux agent-es de la Fonction publique, leur "reconnaissance" se traduira par la poursuite du gel du point d'indice et le maintien du jour de carence.

Le SNUipp et la FSU proposeront des outils d'analyse, en lien avec d'autres organisations syndicales, sur les raisons de la crise sanitaire et sa gestion, ainsi qu'une campagne pour l'amélioration des services publics, notamment la santé et l'éducation.

COVID ET ÉCOLES

« Du côté de la science » Le SNUipp-FSU, dans un webinaire, a souhaité donner à entendre la parole du collectif « du côté de la science » pour faire le point sur la pandémie et son impact dans les écoles. Voici quelques morceaux choisis de l'évènement, sous forme de questions/réponses, avec les commentaires du syndicat.

Le collectif « du côté de la science » regroupe des médecins, scientifiques, enseignants et chercheurs qui regrettent l'inertie des autorités sanitaires face à la recrudescence de l'épidémie depuis cet été et qui demandent d'autres protocoles pour les milieux clos, dont les écoles.

Le ministère relaie un positionnement scientifique mais d'autres avis existent, notamment celui de ce collectif, il est ainsi intéressant de pouvoir confronter les avis.

QUELLES PROTECTIONS POUR LES PERSONNELS VULNÉRABLES ?

Depuis le 10 novembre, la liste des 11 affections caractérisant les personnes vulnérables a été rétablie. Dans ces conditions, si le télétravail ou des aménagements de poste ne sont pas possibles, tous les personnels relevant de ce droit doivent être placés en autorisation spéciale d'absence (ASA). Cependant, le gouvernement refuse toujours de prendre en compte la situation des personnels qui ont un conjoint dit "vulnérable". Et quand ils

tombent malades, les personnels subissent à nouveau le retrait d'une journée de carence. La FSU intervient avec constance sur cette situation auprès du gouvernement, sans que ce dernier n'apporte de réponse adaptée.

N'EST-IL PAS DANGEREUX D'ALLER À LA PISCINE ?

La natation à l'école pose de nombreux problèmes qui vont à l'encontre du protocole sanitaire en vigueur, ce qu'a déjà fait remarquer le SNUipp-FSU en CHSCT ministériel.

Prendre un bus et partager les vestiaires



avec d'autres classes remet en question la limitation du brassage des élèves. Dans les vestiaires, les douches et au bord du bassin, il est impensable de conserver un masque. Par ailleurs, l'activité elle-même, en milieu humide et clos, sans possibilité de maintenir une distance de deux mètres entre nageurs, est contraire au protocole. C'est pourquoi le SNUipp-FSU revendique le droit à la sagesse et soutiendra les enseignant-es qui souhaiteraient reporter des séances dans l'attente que les conditions

sécuritaires soient réunies.

PEUT-ON CONTINUER À ASSISTER À DES RÉUNIONS AU SEIN DE L'ÉCOLE ?

D'un point de vue purement réglementaire les réunions de plus de 6 personnes sont autorisées dans le cadre professionnel et dans celui du respect des gestes barrières (distanciation, port du masque...). Pour autant, le SNUipp-FSU a interpellé le ministère afin de demander la suspension des animations pédagogiques et de la mise en œuvre des « constellations ». Quant à la tenue des différents conseils (d'écoles, maîtres, cycles) le SNUipp-FSU revendique que les équipes déterminent elles-mêmes les modalités d'organisation les plus efficaces et sûres.

Dans un mail aux directeurs du 23 novembre 2020, le DASEN "recommande" :

"Au regard du nombre de clusters qui émergent dans les écoles et les établissements depuis quelques jours malgré vos efforts et l'application du protocole sanitaire, je vous demande, à compter d'aujourd'hui 23 novembre et jusqu'à nouvel ordre :

- d'organiser les réunions, les conseils et les instances en distanciel, [...]"

ALLER PLUS LOIN

La vidéo intégrale du webinaire > <https://www.snuipp.fr/actualites/posts/situation-des-personnes-vulnerables>

UN PLAN D'URGENCE POUR L'ÉCOLE

Afin d'éviter la fermeture des écoles et des établissements scolaires, le SNUipp-FSU continue d'exiger un protocole sanitaire véritablement protecteur et fonctionnel, concerté très en amont de sa mise en œuvre et passant nécessairement par des moyens humains supplémentaires dans les établissements scolaires et permettant ainsi la mise en œuvre des gestes barrières et accueillir les élèves dans une école non anxiogène.

Le ministre est responsable de cette situation, non anticipée et non préparée avec les personnels, où l'école n'offre pas toutes les garanties sanitaires pour ne pas propager le virus.

Le ministre doit enfin cesser de nier la réalité, de propager des chiffres mensongers et assurer la protection de toutes et tous.

Le respect de l'ensemble des gestes barrières, notamment la limitation du brassage et la distanciation physique, doit être possible dans toutes les écoles. Pour cela il faut procéder à des recrutements massifs pour assurer immédiatement le remplacement de toutes et tous les collègues vulnérables ou malades et alléger les effectifs partout où c'est nécessaire pour respecter les gestes barrières. Dès maintenant le SNUipp-FSU revendique le recrutement urgent de toutes les listes complémentaires et leur ré-abondement au maximum. Ensuite, pour faire face à cette situation exceptionnelle, il faut envisager un recrutement exceptionnel de personnels via l'organisation d'un concours exceptionnel. Dans tous les cas de figure, les contractuels recrutés dans l'urgence aujourd'hui devront être titularisés et formés.

En dernier recours pour éviter toute fermeture des écoles, il faudra adapter

les effectifs des classes pour permettre que tous les élèves gardent un lien direct et régulier avec l'école dans les conditions sanitaires requises, sans que cela conduise à un enseignement hybride qui inévitablement incomberait aux collègues assurant le présentiel.

Le SNUipp-FSU prépare les suites de la grève du 10 novembre en élargissant les revendications à l'amélioration des conditions de travail par l'augmentation des moyens, l'augmentation des salaires, au respect de la professionnalité des enseignant-es, tout ceci rassemblé dans un plan d'investissement massif pour le service public d'éducation.

Pour cela il portera la nécessité de rendre publique rapidement avec les autres syndicats de l'éducation de la FSU une grève au plus tard en janvier.

REVALORISATION SALARIALE DANS L'ÉDUCATION

La revalorisation conséquente, "historique" même, promise aux enseignant-es depuis des mois par le ministre se résume à l'heure actuelle à une enveloppe de 400 millions d'euros, largement insuffisante et quasi-exclusivement distribuée sous forme d'indemnités.

Les annonces du ministre écartent les AESH et 69% des enseignant-es de toute amélioration salariale et n'envisagent aucune révision des grilles salariales ni de mesure de rattrapage des pertes de pouvoir d'achat.

Il faut maintenant obtenir une loi de programmation pluriannuelle permettant de répondre enfin au déclassé salarial en revalorisant de manière conséquente l'ensemble des professeurs des écoles sous forme indiciaire ainsi qu'en actant une hausse de rémunérations des AESH.

Or, les mesures futures envisagées par le ministre sont liées au Grenelle de l'éducation », opération de communication médiatique, où il entend modifier le métier enseignant à sa guise, ce qui reviendrait à poser ainsi

d'inacceptables contreparties à une revalorisation salariale.

De son côté, la prime d'équipement est un premier pas mais n'est pas à la hauteur de la légitime reconnaissance de l'obligation faite aux enseignant-es de s'équiper individuellement. Le SNUipp-FSU continue d'exiger une allocation annuelle d'équipement de 500 €.

UNE POLITIQUE ÉDUCATIVE INÉGALITAIRE

Le ministre s'entête dans sa politique éducative fondée sur le pilotage par les évaluations, des apprentissages centrés sur une dimension individuelle et le resserrement sur les « fondamentaux ».

Cette politique conduit à un creusement des inégalités, un protocole sanitaire

inadapté, une professionnalité attaquée, une orientation que le Grenelle de l'éducation devrait confirmer de façon symbolique en février.

Notre plan d'action autour de notre campagne « salaires, métier, moyens » consiste à porter toujours plus haut nos revendications : PDMQDC, déconnexion

temps élèves, reconstitution des RASED..., afin de contrer cette mise sous tutelle de l'agir enseignant et permettre aux collectifs de travail de retrouver toute leur place dans les écoles.

ÉVALUATIONS NATIONALES

Les premiers résultats des évaluations nationales standardisées de la rentrée 2020, dont nous dénonçons les finalités et la méthodologie, confirment cependant l'augmentation alarmante des inégalités scolaires, déjà relevée l'an passé, entre éducation prioritaire et hors éducation prioritaire.

Cette aggravation des inégalités touche les secteurs où le contrôle des pratiques est le plus important, là où les dédoublements des CP et des CE1 ont été opérés, là où tous les moyens ont été concentrés.

Le SNUipp-FSU va s'adresser aux chercheurs et chercheuses, afin

d'approfondir l'analyse critique des résultats de ces évaluations.

Il continue d'informer la profession, d'alimenter la réflexion pédagogique et syndicale et poursuit la bataille de fond contre la politique de ce ministère.

QUEL AVENIR POUR LES REP ?

Le gouvernement programme leur disparition.

Suite à la publication du rapport Mathiot-Azéma à l'automne 2019, la FSU faisait part, dans un communiqué, de « [...] son inquiétude de voir disparaître la labellisation nationale des REP pour une gestion décentralisée confiée aux recteurs [...] ». Elle ajoutait : « Pour les personnels, dans un contexte où les conditions de travail ne cessent de se dégrader, cette perspective se traduirait par une remise en cause des indemnités et des priorités de mutation qui ne peut être acceptable. À terme, ceci entraînerait une diminution des moyens qui pèserait sur les conditions d'enseignement pour les élèves qui en ont le plus besoin. L'évaluation de l'Éducation prioritaire ne peut se résumer à la mise en avant d'une réussite insuffisante [...]. La dégradation de la situation sociale dans bien des quartiers de l'Éducation prioritaire demanderait que les moyens, pour toutes les écoles et établissements concernés y compris les lycées accueillant ces élèves, soient renforcés plutôt que fragilisés. [...] Pour la FSU, la politique d'Éducation prioritaire doit rester cadrée nationalement, les moyens doivent être attribués sur des critères transparents afin de garantir l'égalité. [...] »

Un an après, dans un entretien au Parisien du dimanche 22 novembre 2020, Nathalie Elimas, secrétaire d'Etat en charge de l'Éducation prioritaire (ou plutôt visiblement de sa destruction) annonce que la carte des écoles et collèges REP va être remplacée par un système de contrats passés entre l'Éducation nationale et les établissements en difficulté : « nous souhaitons sortir de cette logique de zonage pour donner des moyens aux établissements en fonction de leur projet pour faire progresser les élèves », arguant d'une nécessité de « plus de souplesse ».

Dès l'année prochaine une « expérimentation » sera organisée sur trois académies, Lille, Marseille et Nantes : « nous ne touchons pas aux établissements labellisés REP+ et pour l'année 2021, la carte des REP demeure également [...] Si on peut tout de suite généraliser, parce qu'on a levé les doutes, on généralisera. Sinon on ajustera. »

C'est donc bien une suppression de la carte des REP qui est d'ores et déjà planifiée par le gouvernement, avec une simple année de transition pour l'année 2021-2022 !

A la place, le gouvernement mettra en place des "contrats" entre les écoles et établissements en difficulté et le rectorat. Ainsi seront repensés les moyens attribués en fonction des projets mis en place pour faire progresser les élèves, sans doute également en fonction des résultats aux évaluations nationales. Il sera ainsi facile de mettre au pas les

enseignant.es en les guidant dans leurs enseignements : imposition d'une méthode de lecture, formatage de la pédagogie... Ainsi la contractualisation pour 3 ans engendrerait-elle un chantage à l'obtention de résultats pour obtenir le renouvellement des moyens.

Pour les établissements et écoles hors éducation prioritaire, un BAR (Bureau d'Aide Rapide) sera mis en place pour que des enseignant.es répondent à distance, aux difficultés des élèves. Généralisation également du dispositif « Devoirs faits à distance » service d'aide aux devoirs en ligne, en dehors de l'école. L'accélération en somme de l'école hors de l'école Sachant que le distanciel a démontré son inefficacité pendant le confinement et ce surtout pour les élèves en difficulté qui ont rapidement décroché, comment croire en ces BAR ? Et qui seront les professeur.es derrière, des volontaires payé.es en heures supplémentaires ou en primes ? Voilà un pied dans la porte pour faire entrer la rémunération au mérite.

Ainsi ces annonces ne sont-elles malheureusement pas une surprise : elles correspondent bien aux recommandations du rapport Azema-Mathiot.

A travers la suppression des réseaux (en contradiction avec la Politique de la Ville), la destruction de la seule politique nationale de lutte contre les inégalités sociales n'aboutira qu'à un émiettement des moyens financiers.

Des Etats Généraux de l'Éducation prioritaire sont organisés nationalement par la FSU en janvier 2021. Un rendez-vous national des délégués aura lieu à Paris pour mettre en commun les réflexions de toutes les rencontres locales.

Dans ce cadre la FSU 08 a organisé, le lundi 30 novembre 2020, un stage sur « L'Éducation prioritaire ».



DIRECTION ET FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE

Au moment où les directrices et directeurs sont à nouveau submergés par les ordres et contre-ordres, par un protocole à mettre en place "dans la mesure du possible", le ministère fait le choix d'interrompre l'agenda social de la direction d'école et de faire des annonces unilatérales qui ne suffisent à répondre à l'urgence de la situation. Cette attitude méprisante ne peut perdurer.

Le SNUipp-FSU a lancé la campagne syndicale "Stop surcharge" pour que les équipes puissent alléger leur quotidien, se concentrer sur les uniques tâches utiles au fonctionnement de l'école.

Dans un contexte sensible sur le sujet de la direction, le syndicat a diffusé une motion de conseil des maitres-ses, pour

également réaffirmer l'attachement à un directeur-trice pair parmi les pairs, et organisera des réunions d'information syndicale pour alerter les collègues sur les enjeux, les fausses "bonnes solutions" et expliquer son projet syndical cohérent pour la direction et le fonctionnement de l'école.

Lire le CR du GT du 24 novembre : Groupe de travail décharges et revalorisation / Des propositions en berne Après une interruption depuis les vacances d'automne, un groupe de travail s'est tenu ce mardi 24 novembre avec pour ordre du jour : « décharges/missions/ revalorisation ».



RÉFORME DE LA FORMATION INITIALE

Malgré la crise sanitaire, Blanquer poursuit sa réforme de la formation initiale avec des textes déjà parus comme l'arrêté Master qui acte le recul de la place du concours en fin de M2 en 2022 et d'autres bien avancés comme la circulaire cadrant l'alternance, l'arrêté "formation initiale" ou le cahier des charges des PPPE.

Ce dernier, transmis dans l'urgence et sans concertation, annonce l'ouverture de "parcours préparatoires au professorat des écoles" pour septembre 2021 avec un dépôt des candidatures des établissements intéressés dès novembre 2020.

s'oppose, fait système et participe d'une entreprise de démantèlement de l'école et de la formation des enseignant-es. Le SNUipp-FSU informera largement sur la cohérence globale de ce projet afin de s'y opposer.

Cette réforme, à laquelle le SNUipp-FSU



PERMUTATIONS 2021

Le serveur pour les permutés informatisés (mouvement interdépartemental) sera ouvert du 17 novembre au 8 décembre 2020 midi.

DES CHANGEMENTS ?

Malgré des nombreux échanges et demandes portées par le SNUipp-FSU (vœux liés 1er et 2nd degré, cumuls de certaines bonifications, remise à plat du fonctionnement global), le ministère s'arc-boute...

C'est ainsi qu'en dehors de la date de prise en compte des enfants qui passe du 31 août au 1er septembre de la même année, le BO du 16 novembre 2020 est proche du copier/coller de celui de 2019...

LE CALENDRIER

DATES	OPÉRATIONS
Lundi 16 novembre 2020	Ouverture de la cellule info-mobilité 1er degré de 9h30 à 19h (tél : 01 55 55 44 44)
Mardi 17 novembre 2020 à 12h00 (heure Métropole)	Ouverture des inscriptions au mouvement interdépartemental dans SIAM1
Mardi 8 décembre 2020 à 12h00 (heure Métropole)	Clôture des inscriptions pour les candidat-es dans l'application SIAM1 Fermeture de la cellule info-mobilité.
Mercredi 9 décembre 2020	Envoi des confirmations de candidatures dans la boîte aux lettres I-Prof du/de la candidat-e par les services départementaux.
Mercredi 16 décembre 2020	Date limite de retour des confirmations de demande de changement de département avec pièces justificatives jointes aux directions des services départementaux de l'éducation nationale (cachet de la Poste faisant foi).
Mardi 19 janvier 2021	Date limite de réception par les services des demandes tardives pour rapprochement de conjoint-es ou des demandes de modifications de la situation familiale.
Mercredi 20 janvier 2021	Affichage des barèmes initiaux dans Siam par les DSDEN
Du mercredi 20 janvier au mercredi 3 février 2021	Phase de vérification des barèmes par les enseignant-es
Lundi 8 février 2021	Affichage des barèmes définitifs arrêtés par les IA-DASEN dans Siam
Jedi 11 février 2021	Date limite de réception par les DSDEN des demandes d'annulation de participation au mouvement interdépartemental
Mardi 2 mars 2021	Transmission des résultats aux participant-es

LES DERNIÈRES ACTUALITÉS SUR LES CARRIÈRES
SUR NOTRE SITE INTERNET : [08.SNUIPP.FR](http://08.snuipp.fr)

VOUS POUVEZ AUSSI ADHÉRER EN LIGNE !

SNUipp-FSU 08 Bulletin d'adhésion 2020-2021
 48 rue Victor HUGO 08000 Charleville-Mézières – tél. : 03 24 37 65 74 – mél : snu08@snuipp.fr
 Site : 08.snuipp.fr

Nom, Prénom : _____
 Nom de jeune fille : _____
 Tél port : _____ Tél fixe : _____
 Date de naissance : _____ Sexe : F M
 Adresse postale : _____
 Adresse électronique : _____
 Établissement scolaire : _____
 Catégorie pro : Instit, PE, PE HC, PE Spé, PEGC, AESH, retraité
 Type d'emploi : adj, dir, PEMF, PE étab, PE Rased, rempl,
 Échelon au 01/09/2020 : Quotité de temps de travail : %
 Cotisation :€ Type de paiement : chèque(s) ; prélèvement(s)
 Cochez autant de mois que vous le souhaitez sans interruption :

Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Je me syndique au SNUipp-FSU afin de contribuer à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités, au développement du service public d'éducation, au maintien de l'unité de la profession dans un syndicat indépendant, unitaire pluraliste et démocratique, dans une fédération renouvelée.
 Le SNUipp-FSU pourra utiliser les renseignements ci-contre pour m'adresser ses publications.
 Je demande au SNUipp-FSU de me communiquer les informations professionnelles et de déroulement de carrière auxquels il aura accès et l'autorise à faire figurer ces informations dans les fichiers et traitements informatiques dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/01/78. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUipp-FSU.
 J'ai bien noté qu'une attestation fiscale correspondant à ma cotisation versée pour l'année scolaire en cours (donnant lieu à un crédit d'impôt de 66 % pour l'impôt sur le revenu) me parviendra avant la déclaration des revenus (avril-mai 2019).

Je souhaite que mon adhésion au SNUipp-FSU soit reconduite d'une année sur l'autre et j'opte pour le prélèvement automatique avec tacite reconduction. **Je souhaite renouveler volontairement mon adhésion chaque année**

A le signature :

Échelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instituteur / PEGC							135	140	150	160	170
PE / Psy	96	96	140	145	150	160	167	177	187	201	214
PE / Psy HC	185	195	209	219	225	238					
PE / Psy Class. Excep.	217	223	235	248	1 ^{er} chevron 260	2 ^e chevron 270	3 ^e chevron 280				
Autres	Étudiant M1	Congé parental		Disponibilité			AESH		AESH à temps partiel au prorata de la quotité avec un minimum de 45 €		
	41	100		100			70				
Majoration	Dirlo 1 à 3 cl	Dirlo 4 à 9 cl		Dirlo 10 ou +			Dirlo SEGPA	Coordo REP		PEMF/ Spé	
	8	12		15			18	12		8	
Retraité	Montant de la pension										
	< 1300		De 1300 à 1500		De 1500 à 1700		De 1700 à 1900		De 1900 à 2100		> 2100
	103		112		128		138		152		162
Enseignant à temps partiel : au prorata de la quotité avec un minimum de 95 €											

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA (joindre un RIB) SNUipp-FSU 08

En signant de formulaire de mandat, vous autorisez le SNUipp-FSU 08 à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNUipp-FSU 08. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour une prélèvement autorisé. NB : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
Paiement : récurrent.

Coordonnées du débiteur
 Nom, prénom : _____
 Adresse : _____

Coordonnées du créancier
 SNUipp-FSU 08
 48 rue Victor Hugo
 08000 Charleville-Mézières

IBAN : _____
 BIC : _____

ICS : FR74ZZZ446721
 RUM : ++WK334334HAGK3J01
 Type de paiement : Récurrent

A _____ , le _____ Signature du débiteur :